



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-354

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2026-05-29-00015 - Arrêté de composition du Jury de l'examen professionnel d'adjoint des cadres hospitaliers de deuxième grade à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (2 pages) Page 4

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-06-15-00033 - Arrêté portant nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints (2 pages) Page 7

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2026-06-17-00004 - Arrêté n° DDPP - 2026 - 351 portant habilitation sanitaire (2 pages) Page 10

75-2026-06-17-00005 - Arrêté n° DDPP - 2026 - 352 portant habilitation sanitaire (2 pages) Page 13

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2026-06-17-00013 - Arrêté n° 2026-00737 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (1 page) Page 16

75-2026-06-17-00008 - Arrêté n° 2026-00738 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (1 page) Page 18

75-2026-06-17-00015 - Arrêté n° 2026-00739 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (1 page) Page 20

75-2026-06-17-00012 - Arrêté n° 2026-00740 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.?? (1 page) Page 22

75-2026-06-17-00007 - Arrêté n° 2026-00741 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen (1 page) Page 24

75-2026-06-17-00014 - Arrêté n° 2026-00742 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (1 page) Page 26

75-2026-06-17-00011 - Arrêté n° 2026-00743 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen (1 page) Page 28

75-2026-06-17-00006 - Arrêté n° 2026-00744 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (1
page)

Page 30

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-05-29-00015

Arrêté de composition du Jury de l'examen
professionnel d'adjoint des cadres hospitaliers
de deuxième grade à l'Assistance Publique -
Hôpitaux de Paris

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours statutaires – Arrêté n° 401/2026/025**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 relatif à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n° 2022-1206 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des examens professionnels permettant l'avancement aux deuxièmes et troisièmes grades du corps des adjoints des cadres hospitaliers de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des Pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2025-06-13-00014 du 16 juin 2025 modifié, fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**
55, Boulevard Diderot, CS
22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :
Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Le jury de l'examen professionnel d'adjoint des cadres hospitaliers de deuxième grade à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, enregistré au recueil des actes administratifs n° 75-2026-02-09-00017, est constitué comme suit :

Président : Représentant de la direction de l'établissement

Marie-Catherine ESCOLAN Directrice générale adjointe	Direction de la sécurité générale de l'AP-HP
---------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Membres :

Magali PREPIN-THOMAS Directrice des finances adjointe Directrice référente du DMU Neurosciences	GHU AP-HP. Nord - Université Paris Cité
Ludovic TRIPAULT Directeur adjoint, chargé de la Direction des Ressources Humaines	Centre hospitalier de Saint-Denis
Farida BOUCHAKOUR Responsable cellule des marchés	GHT Sud Val d'Oise

ARTICLE 2 : Madame Amélia XAVIER, du service concours statutaires à la direction des ressources humaines de l'APHP, est chargée du secrétariat de ce concours.

ARTICLE 3 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mai 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines empêché,
Pour le Directeur du Département Développement des
compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNÉ
Marine LAMOLIE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-15-00033

Arrêté portant nomination du conciliateur fiscal
départemental et des conciliateurs fiscaux
départementaux adjoints



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant nomination du conciliateur fiscal départemental
et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints
à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris**

L'administrateur de l'État, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, nomme à compter du 15 juin 2026 :

- Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Carole AUTRET administratrice de l'État conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Christophe MULLER, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Anne VILLIERS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Laetitia BALLIS, inspectrice principale des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

- Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Carole CONTOUT-COGNET, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Maël MANDIN, Inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Marie-Laure MORISOT, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 15 juin 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

Signé

Laurent GARNIER

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00004

Arrêté n° DDPP - 2026 - 351 portant habilitation
sanitaire

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2026 – 351
DU 17 JUIN 2026
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

Le préfet de Police,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-00596 du 15 mai 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés,

Vu la demande de M. Rémi DUMERGUE, né le 5 juillet 1996 à Lorient (56), inscrit à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 34127 et dont le domicile professionnel administratif est situé 39b rue Duranton à Paris 15^e,

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations de Paris,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Rémi DUMERGUE** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Le **Docteur Vétérinaire Rémi DUMERGUE** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La directrice départementale de la protection des populations de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

pour le préfet de Police
et par délégation,
la directrice départementale de la
protection des populations de Paris

Signé

Marie-Hélène TREBILLON

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00005

Arrêté n° DDPP - 2026 - 352 portant habilitation
sanitaire

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2026 – 352
DU 17 JUIN 2026
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

Le préfet de Police,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-00596 du 15 mai 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés,

Vu la demande de Mme Anna ZOHAR, née le 19 janvier 1998 à Madrid (Espagne), inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 41526 et dont le domicile professionnel administratif est situé 10 rue de Florence à Paris 8^e,

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations de Paris,

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Anna ZOHAR** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Le **Docteur Vétérinaire Anna ZOHAR** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La directrice départementale de la protection des populations de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

pour le préfet de Police
et par délégation,
la directrice départementale de la
protection des populations de Paris

Signé

Marie-Hélène TREBILLON

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00013

Arrêté n° 2026-00737 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2026-00737

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260022 du 27 avril 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 13 mai 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix Rouge Française, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BOURLA Sasha (Val-de-Marne)	M. LEFEBVRE Bastian (Val-de-Marne)
Mme BOUSSEMARY Alison (Val-de-Marne)	Mme M'BRAS Flora Evelyne (Val-de-Marne)
Mme LAMBA Pauline (Val-de-Marne)	M. TROBO Tylian (Val-de-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00008

Arrêté n° 2026-00738 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2026-00738

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260021 du 27 avril 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 13 mai 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BERNARDON--WASYLIW Leina (Isère)	M. GARIN Stéphane (Somme)
M. BERRANDO Menouar (Val-d'Oise)	Mme GODEFROY Céline (Savoie)
Mme BRADESI Marion (Vendée)	M. MORA Matew (Val-de-Marne)
M. CLÉNET Baptiste (Paris)	Mme REBBANI Délya (Hauts-de-Seine)
M. CLERET Killian (Val-d'Oise)	Mme SEBBANE Roxane (Paris)
M. DESMARAIS Yanis (Val-de-Marne)	Mme VICEL Sarah (Hauts-de-Seine)
M. FEVRIER Nicolas (Val-de-Marne)	M. ZEILIG Laurent (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00015

Arrêté n° 2026-00739 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2026-00739

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260020 du 27 avril 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 13 mai 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BRESSAN Franck (Seine-Saint-Denis)	M. LEPAGE Paul (Hauts-de-Seine)
M. CREZZINI Yannick (Paris)	M. ROUZIER Justin (Hauts-de-Seine)
Mme DACHAGUER Anaïs (Pyrénées-Atlantiques)	Mme SIRIEIX Minha (Seine-et-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00012

Arrêté n° 2026-00740 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2026-00740

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260024 du 30 avril 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 20 mai 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par le Rectorat de l'Académie de Créteil, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AMATO Jules (Hauts-de-Seine)	M. BOVAGNET-PASCAL Elie (Val-de-Marne)
M. ANSELMET Jude (Seine-Saint-Denis)	M. DESTOUCHES Kévin (Paris)
M. BAI Hugo (Paris)	Mme GOUELLE Céline (Essonne)
Mme BENOIT Lise (Seine-Saint-Denis)	Mme PENIN Corinne (Seine-Saint-Denis)
M. BONHOURE Raphaël (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00007

Arrêté n° 2026-00741 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen

Arrêté N° 2026-00741

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260025 du 30 avril 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 20 mai 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. CHOUVIN Jérôme (Portugal) M. CUNY Benoît (Tunisie)	M. HAGOPIAN Sevan (Arménie) M. HEUBERT Richard (Tunisie)
----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00014

Arrêté n° 2026-00742 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2026-00742

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260026 du 12 mai 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 04 juin 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par l'Unité départementale d'intervention de Paris de l'Ordre de Malte France, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ANDRIANOMENJANAHARY Nicolas (Yvelines)	M. JOUSSEAUME DE LA BRETESCHE Thomas (Morbihan)
M. BAGHDADI Ilhan (Val-de-Marne)	Mme LAFON Angélique (Hauts-de-Seine)
M. BERTRAND Lucas (Paris)	M. LANDON Philippe (Indre-et-Loire)
Mme CASSARD Sabine	M. PASQUEREAU Matthis (Var)
M. GARNIER Jacques (Haute-Savoie)	M. TRESCA Grégoire (Maine-et-Loire)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00011

Arrêté n° 2026-00743 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen

Arrêté N° 2026-00743

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260027 du 12 mai 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Equipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 04 juin 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ALARTE Jordanne (Val-de-Marne)	Mme LEPAGE Élodie (Essonne)
Mme BAHIN Bénédicte (Loire)	M. LEPOITTEVIN Philippe (Yvelines)
Mme BECU Coralie (Aube)	Mme MESSAÏ Rania (Seine-Saint-Denis)
M. CARROT Maximilien (Hauts-de-Seine)	Mme MOIREAUX Caroline (Jura)
M. DELMAS Marc (Oise)	M. NAERT Tom (Nord)
Mme FANDJO NGAMOU Claude Georgette (Paris)	M. PIEPER Bastien (Oise)
Mme GAULTIER--MARIE Léane (Sarthe)	M. PORTMANN Guillaume (Val-de-Marne)
M. HUART Mathis (Ardennes)	Mme SAMSON Karine (Yvelines)
Mme KARA Chrystelle (Gard)	M. SIMON Alexandre (Landes)
Mme LAMY Eloïse (Isère)	M. VERDIER Théo (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-06-17-00006

Arrêté n° 2026-00744 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2026-00744

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260023 du 27 avril 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 13 mai 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis de la Croix-Rouge Française, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AZIMOV Parviz (Seine-Saint-Denis) Mme CISSE Kadidja (Essonne) M. DUMUTA Andrei (Seine-Saint-Denis) M. GUILLOT Maxence (Seine-Saint-Denis)	Mme NUNES Diana (Seine-Saint-Denis) M. PIERRE Kevin (Oise) Mme REDJDAL Lynda (Paris)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 17/06/2026

Pour le préfet de Police,
préfet de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ